

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU jeudi 07 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi sept Avril à vingt heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de M. LEROMAIN Patrice. La séance a été publique.

Présents : M. LEROMAIN Patrice, Maire, Mmes : MERSCH Murièle, RONDIN Sandrine, SIVAUT Claire, MM : AUBE Jean - Luc, BOUCHER Julien, BREANT Jean- Luc, DE SMET Samuel, GILANT Patrick, HERVE Pascal, MONNIER Yvon, RICHARD Hervé, M. ROY Martial

Absent (e)s excusé(e)s : Mmes DÉGUETTE Viviane ayant donné procuration à J.L Bréant et GOURIOU Patricia ayant donné pouvoir à P. Leromain.

A été nommé(e) secrétaire : MERSCH Murièle

1- Présentation des Comptes Administratifs 2021

Budget Communal

| | Recettes | Dépenses | Solde | |
|-----------------------|---------------------------------|---|------------------------------------|---------------------------------|
| Investissement | 440 107.69 | 220 301.76 | 219 805.93 | |
| Fonctionnement | 616 301.46 | 499 108.57 | 117 192.89 | |
| TOTAL | 1 056 409.15 | 719 410.33 | 336 998.82 | |
| | Résultat de clôture 2020 | Part affectée à l'investissement exercice 2020 | Résultat de l'exercice 2021 | Résultat de clôture 2021 |
| - | | | | |
| Investissement | -178 523.37 | 0 | 219 805.93 | 41 282.56 |
| Fonctionnement | 902 956.80 | 210 624.46 | 117 192.89 | 809 525.23 |
| Total | 724 433.43 | 210 624.46 | 336 998.82 | 850 807.79 |

Restes à réaliser :

- Recette : 0
- Dépenses : 166 328.27

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2021 de la Commune comme suit :

| | |
|---|-------------------|
| (R.I.) article 001 : résultat d'investissement reporté | 41 282.56 |
| (R.I.) article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé | 125 045.71 |
| (R.F.) article 002 : résultat de fonctionnement reporté | 684 479.52 |

Budget Assainissement

| | Recettes | Dépenses | Solde |
|-----------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Investissement | 52 057.94 | 64 060.91 | - 12 002.97 |
| Fonctionnement | 130 192.49 | 72 463.84 | 57 728.65 |
| Total | 182 250.43 | 136 524.75 | 45 725.68 |

| | Résultat de clôture 2020 | Part affectée à l'investissement exercice 2021 | Résultat de l'exercice 2021 | Résultat de clôture 2021 |
|-----------------------|--------------------------|--|-----------------------------|--------------------------|
| - | | | | |
| Investissement | -8 541.06 | 0 | -12 002.97 | - 20 544.03 |
| Fonctionnement | 138 397.18 | 8 541.06 | 57 728.65 | 187 584.77 |
| Total | 129 856.12 | 4 074.15 | 45 725.68 | 167 040.74 |

Restes à réaliser :

- Recette : 0
- Dépenses : 10 140

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2021 du service Assainissement comme suit :

| | |
|---|-------------------|
| (D.I.) article 001 : résultat d'investissement reporté | -20 544.03 |
| (R.I.) article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé | 45 684.03 |
| (R.F.) article 002 : résultat de fonctionnement reporté | 141 900.74 |

Les comptes administratifs pour les budgets Assainissement et Commune sont en concordance avec les comptes de gestion pour l'Assainissement et la Commune.

Les comptes de gestion pour les budgets Assainissement et Commune sont approuvés à l'unanimité.

Les Comptes administratifs pour les budgets Assainissement et Commune sont approuvés à l'unanimité.

2- Taxes locales :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales concernant les taxes foncières (bâti) et (non bâtie) pour l'exercice 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le vote du Budget Primitif 2022 de la commune qui assure un produit fiscal attendu de **286 585€** réparti comme suit :

- Foncier Bâti : 287 697€
- Foncier non Bâti : 26 069€
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8 502€
- Effet du coefficient correcteur : -35 683€

Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'assurer la compensation fiscale de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux communal sur le foncier bâti est égal au taux communal de 2021 soit 17.60% + le taux départemental en 2021 soit 20.22%.

Cette compensation est totalement neutre pour le redevable.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) 37.82% (incluant le taux départemental de 2021, soit 20.22%)
- Taxe foncière (non bâti) 23,09%

3- Les subventions aux associations et organismes extérieurs :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au titre de l'année 2022 les subventions suivantes :

Article 6574 :

| | |
|---|-------|
| • Comité des fêtes | 700 € |
| • ADLB (club du 3 ^{ème} âge) | 200 € |
| • Association Sportive de Broué | 200 € |
| • O.N.A.C. Anciens combattants d'Eure-et-Loir | 50 € |
| • Tennis de Table de Broué | 200 € |
| • Fondation Texier Gallas (Hospice d'Anet) | 100 € |
| • FNACA | 100 € |
| • SPA Chartres | 100 € |
| • Aïki Taï Do | 200 € |
| • Souvenir Français | 100 € |

Article 65737

| | |
|-------------------------|-------|
| • Dispensaire de Houdan | 200 € |
|-------------------------|-------|

Les subventions seront doublées en 2022 (non versées sur 2021).

4- Budgets primitifs 2022 de la Commune et du service Assainissement

Budget Communal :

Après examen, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

1 279 630.52 € en section d'exploitation

1 000 380.77 € en section d'investissement.

Budget Assainissement :

Après examen, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

214 654.35 € en section d'exploitation

193 972.92 € en section d'investissement

Questions diverses :

- Suite au rendez-vous du 28/03/2022 avec deux techniciens de la voirie représentants de la Direction des infrastructures du Conseil Départemental, le positionnement de l'aire de jeux de Marolles au niveau de l'abri bus est réalisable en toute sécurité à conditions que cette aire soit clôturée ; des devis vont être effectués.

De plus, il a été décidé de ne pas déplacer le passage pour piétons (car plus dangereux à un autre endroit) mais de renforcer sa signalisation avec un panneau clignotant et une lumière bleue ; un panneau signalant le passage pour piétons sera également installé 150m avant.

- La municipalité a le souhait d'ouvrir une Maison France Services au sein de la mairie regroupant 9 partenaires d'état :
 - La direction générale des finances publiques
 - Le ministère de l'intérieur
 - Le ministère de la justice
 - La poste (qui existe déjà)
 - Le pôle emploi
 - Le conservatoire national des arts et métiers

- La CAF
- L'assurance maladie et la caisse de retraite
- La MSA

Dans le but de renforcer le service public afin d'assurer un premier accueil et un accompagnement aux démarches en ligne.

Pour se faire, il faut une formation adéquate ainsi qu'une labélisation ; La commune a décidé de s'inscrire dans cette démarche.

- Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022 au foyer rural de Broué de 08h à 19h.

La séance est levée à 23h